

Communiqué de presse :

Un fonds « Résistance » est mis en place sur le Grand Est, par la Région, la Banque des Territoires, les Départements et les EPCI pour accompagner les entreprises et associations non éligibles aux aides existantes. Ce fonds mettra à disposition 44 Millions € sur la Région Grand Est à travers des procédures déclinées à l'échelle de chacun des départements. Dès le début du confinement imposé par le Gouvernement pour enrayer le développement de l'épidémie du Coronavirus, les différents partenaires se sont rassemblés dans un travail collectif pour définir le montant de l'aide, son processus d'alimentation et son mode d'attribution. Pour la Meuse, la gestion sera pilotée par l'Agence Meuse Attractivité.

Il a été décidé que chacune des collectivités consacre à ce fonds **2 € par habitant** de son ressort territorial, fonds abondé par la Banque des Territoires du montant égal à celui versé par la Région Grand Est. Ce qui donne **un montant global de 44 M€** sur la Région et de **1,5 M€ pour la Meuse**. Le montage a été prévu pour que **chaque euro versé par une collectivité soit redistribué sur son territoire**.

L'objectif du fonds « Résistance » est d'**accompagner les entreprises et les associations** qui sont **non-éligibles ni au prêt « Rebond »** (abondé par la Région et BPI) pour des besoins de trésorerie de 20 à 300 K€, **ni au prêt « Atout »** de la BPI pour des besoins de trésorerie de 300 K€ à 10 M€.

Par contre, le fonds « Résistance » est **compatible avec le « Fonds de Solidarité »** mis en place par l'état et les Régions qui apporte un soutien financier de 1 500 € avec une possibilité de 2 000 € supplémentaires en fonction de la situation.

Le fonds « Résistance » apportera une **avance remboursable** d'un montant compris entre **5 000 € et 10 000 € pour les entreprises** et de **5 000 € et 30 000 € pour les associations**.

En Meuse, Il a été décidé de former **un comité d'engagement sous l'égide de Meuse Attractivité** et comprenant des représentants des maisons de Région, du département, des EPCI et des consulaires. Le règlement de ce fonds sera validé dès début avril, avec un objectif de **validation des premiers dossiers pour le 15 avril**. Des conférences téléphoniques sont prévues avec le président du Département, les présidents des EPCI et l'Agence cette semaine pour la mise en œuvre opérationnelle.

Contact presse : Stéphane LAGNEL mail stephane.lagnel@meuse.fr mob 06 46 82 03 42

Meuse Attractivité

28 Rue des Romains - 55000 BAR-LE-DUC

Tél. : **+33 (0)3 29 45 77 55**